

Régime frais de santé

Convention Collective Nationale de la Coiffure et des professions connexes

COTISATIONS AU 1^{ER} JUILLET 2017

♦ Les cotisations sont exprimées en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (3 269 €).

Les cotisations des régimes optionnels et Alsace-Moselle sont additionnelles à celles du régime conventionnel.

RÉGIME DES ACTIFS	RÉGIME CONVENTIONNEL		OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3		OPTION ALSACE MOSELLE	
	Famille	Conjoints non à charge	Adulte	Enfant*	Adulte	Enfant*	Adulte	Enfant*	Adulte	Enfant*
Taux de cotisations	1,298 % soit 42,43 €	0,980 % soit 32,04 €	0,260 % soit +8,50 €	0,160 % soit +5,23 €	0,450 % soit +14,71 €	0,280 % soit +9,15 €	0,770 % soit +25,17 €	0,490 % soit +16,02 €	0,200 % soit +6,54 €	0,140 % soit +4,58 €

* La gratuité de la cotisation enfant est acquise à compter du 3^e enfant pour un même foyer.